

Image not found or type unknown



Residence á l'etranger et retraite

Par **Gilbertofav**, le **11/02/2015 à 22:24**

Bonsoir, rnJe vais etre à la retraite le 1er juillet 2015. En même temps je vais exercer une activité professionnelle au Danemark, qui n'a pas de convention fiscale avec la France(dénoncée par l'etat Danois en 2009).rn Est il plus avantageux pour moi de conserver une résidence en France ou bien avoir un statut de non résident...?rnJe vous remercie.rnCordialement.